



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

(en remplacement d'une assemblée publique de consultation
concernant les projets de règlement 725-20 et 726-20)

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes intéressées.

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020, le premier projet des règlements suivants :

👉 **Règlement 725-20** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'agrandir les zones HC-4 et HA-31, de créer la zone HC-6 et de modifier les usages permis dans la zone F-19*

Ce règlement vise à :

- agrandir la zone résidentielle de haute densité HC-4 à même une partie de la zone RX-5, dans le secteur de la route des Pionniers, afin de pouvoir y construire des habitations multifamiliales;
- agrandir la zone résidentielle de basse densité HA-31, dans le secteur de la rue de la Tourbière;
- de créer la nouvelle zone résidentielle de haute densité HC-6, dans le secteur de la rue de la Tourbière;
- de permettre les résidences unifamiliales isolées dans la zone forestière F-19 (secteur du lac Sept-Îles)

👉 **Règlement 726-20** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de créer la zone EX-12 à même une portion de la zone RU-1 dans le secteur de l'avenue Saint-Jacques*

Ce règlement vise à autoriser l'implantation d'une carrière-gravière dans le secteur de l'avenue Saint-Jacques près des bassins d'épuration de la ville.

Consultation

Les projets de règlement 725-20 et 726-20 sont soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent peuvent être consultés sur le site Internet en cliquant sur le lien indiqué sous l'avis public.

Commentaires

Toute personne désirant transmettre des commentaires ou des questions relativement à ces projets de règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : urbanisme@villesaintraymond.com.



VILLE DE SAINT-RAYMOND

375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1

Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin que nous puissions la contacter.

Donné le 15 décembre 2020.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA
